

# Compte rendu du conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024 à 20h30

## Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal des décisions du 25 Octobre 2024
- Modification des tarifs de la cantine payée par les familles
- Vote des changements opérés au sein de l'agglo
- Modification des tarifs de locations de la salle socioculturelle
- Mandatement des factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2025
- DETR 2025
- Prise acte des décisions du commissaire enquêteur sur le déclassement de certaines parties du domaine public
- Décision de déclassement pour chaque parcelle présentée à l'enquête publique
- Achat de la parcelle AD53 aux Issartoux confiée par l'EPF
- Mandat donné à l'EPF pour acquisition éventuelle des parcelles AD51 et AD59 aux Issartoux
- Motion de l'AFM concernant le projet de loi 2025 mentionnant que les communes et les intercommunalités ne doivent pas être les variables d'ajustement du gouvernement

## Informations diverses :

- Nomination secrétaire générale de mairie
- Jeux école
- Illuminations
- Cérémonie des vœux

## Questions diverses

## Excusés :

Claudine DURAND donne procuration à Jean-Yves BERAUD

Cyrille JACSQUES donne procuration à Emmanuelle CHACORNAC

Désignation secrétaire de séance : Marjolaine FOURNET-FAYARD

### **1) Adoption du procès-verbal des décisions du 25 Octobre 2024 (par JY BERAUD) :**

**Pour** : 14

### **2) Modification des tarifs de la cantine payée par les familles (par JY BERAUD) :**

Cette modification concerne uniquement la maternelle. Il fallait craindre une augmentation des tarifs en janvier. Au final M. LONGEON, trésorier de l'agglo lors du conseil communautaire, a annoncé que l'équilibre pour la cantine centrale est pour le moment trouvé. Il n'y a donc pas d'augmentation pratiquée.

Vu que nous utilisons ACHETEZA est que maintenant tout fonctionne bien, que nous réalisons une économie de 90 centimes d'euro par repas maternel, je vous propose de le répercuter (en moins) sur le tarif payé par les familles concernées.

**Pour** : 14

### **3) Vote des changements opérés au sein de l'agglo (par JY BERAUD) :**

Deux points lors du dernier conseil :

- Transfère de la cuisine centrale de la ville du Puy à l'Agglo, avec reprise des crédits en cours. La charge d'investissement a été transférée à la COM d'Agglo. On vote le non retenu sur l'attribution de la compensation : +0 d'un côté /- 0 de l'autre
- Transfère de la bibliothèque de l'Emblavez de l'agglo à la commune de Rosière

**Pour** : 14

### **4) Modification des tarifs de locations de la salle socioculturelle (par JY BERAUD) :**

Proposition de revaloriser les tarifs de location de la salle socioculturelle, qui n'ont pas évolué depuis 2019, soit plus de 5 ans.

Le calendrier de 2025 est déjà bien rempli. Pour les réservations prises avant le 31/12, on reste sur les tarifs 2019, pour toutes les réservations à partir du 01/01/2025, on bascule sur les nouveaux.

Après analyse du tableau des différents tarifs, les conseillers interpellent Monsieur le Maire sur le fait que l'on voit une augmentation sur la partie traiteur pour les associations et pour les gens de la commune, pourquoi pas sur tout le monde ?

Il est donc convenu que l'augmentation soit pour tout le monde. La partie traiteurs passe donc de 70€ pour les gens et associations de la commune, et 120€ pour les hors commune.

Monsieur le Maire propose que pour l'APE, le comité des fêtes et Axe, la gratuité toute l'année. Ce sont des Associations qui promulguent la commune.

Cette partie lance un échange entre conseillers. Pourquoi celle la et pas Buena onda ? etc. Monsieur le Maire explique l'importance de ces associations pour les gens de la commune, leur manifestation même si ouvertes à tous restent en priorité pour les gens de la commune.

Il est donc décidé d'ajouter la bibliothèque à la liste ainsi que toutes les associations à but humanitaire.

Donc en résumé : évolution proposée sur les tarifs de location de l'espaces Accueil et la grande salle, ok même si au départ les conseillers trouvaient l'augmentation un peu élevée. Cependant quand on voit que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 5 ans, l'augmentation proposée n'est pas si élevée quand on fait le calcul.

Et pour les tarifs Espace traiteur : 70€ pour les personnes/ Associations de la communes et 120€ pour les autres.

***Pour*** : 12

***Contre*** : 2      Corinne GIRAUD et Stéphane GUILHOT

## **5) Mandatement des factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2025 (par Jeannine)**

Avant on faisait partir les amortissements en N+1. En 2024, on doit le faire de suite, mais c'est compliqué pour les petites communes, du coup on reste sur N+1.

On note sur le tableau un -50k€/=50k€ sur le 0051 et le 0052. Ceci s'explique par une bascule de budget de l'aménagement de place du bourg (0051) pour 50k€ à l'opération étude faisabilité de la mairie en 0052.

Les conseillers s'inquiètent : en enlevant les 50K€ pour la place, ne va-t-on pas manquer pour l'année prochaine ? Réponse non, il y aura le vote d'un nouveau budget, cela n'impactera pas l'aménagement de la place.

On note aussi en opération matériel 0021, 13k€. C'est le devis d'ISSARTEL pour les guirlandes et illuminations de Noël. Les conseillers sont étonnés d'une telle somme pour 3 guirlandes. Le tarif s'explique par la nécessité de remettre à jour tous les branchements électriques en plus des décorations.

***Pour :*** 14

## **6) DETR 2025 (par Gérard) :**

Le but est de demandé la DETR pour Coyac. Pour Vourzac on patiente afin de pouvoir intégrer l'enfouissement des réseaux. Points abordés lors de la commission travaux. On notera que la commission a eu lieu ce Jeudi et que ce jour sont présentés les devis etc pour la DETR

Le dossier sera déposé pour la DETR par Emmanuelle le 23 décembre 2024.

***Pour :*** 14

## **7) Prise acte des décisions du commissaire enquêteur sur le déclassement de certaines parties du domaine public (par JY BERAUD) :**

***Pour :*** 14

**8) Décision de déclassement pour chaque parcelle présentée à l'enquête publique (par JY BERAUD) :**

Prendre la décision de déclassement parcelle par parcelle.

A. Place de l'église :

- 1\_COSTE Jacques AA83 ***Pour*** : 14
- 2\_DISEIX Sylvain AA92 ***Pour*** : 14
- 3\_BAUZAC succession AA123 ***Pour*** : 13 ***Abstention*** : 1
- 4\_PAULET AA87 ***Pour*** : 14

B. Rue du Docteur Louis MARTIN

- 5\_CHAMPAGNAC AA71 ***Pour*** : 14
- 6\_BERAUD Maurice AA78 ***Pour*** : 14

C. Rue de la Boulangerie

- 7\_BSBR AA81 ***Pour*** : 14
- 8\_VIDAL Mickaël AA82 ***Pour*** : 14

D. Impasse de la mairie

- 9\_ROME Geneviève AA70 ***Pour*** : 13 ***Contre*** : 1

**9) Achat de la parcelle AD53 aux Issartoux confiée par l'EPF (par JY BERAUD) :**

Pourquoi acheter ? Pour avoir une sortie rue de l'Issartoux. Prix 20€/m<sup>2</sup>. Ce n'est pas nous qui allons l'acquérir mais l'EPF comme pour la Mairie.

Cette parcelle est accolée à l'école, l'école qui demande aussi un garage à vélo et autre. Au prix du m<sup>2</sup> c'est une belle occasion.

***Pour*** : 12 ***Abstention*** : 2 Corinne GIRAUD et Stéphane GUILHOT

**10) Mandat donné à l'EPF pour acquisition éventuelle des parcelles AD51 et AD59 aux Issartoux (par JY BERAUD) :**

Autoriser le Maire à mandater l'EPF pour une étude pour une acquisition éventuelle.

(Changement de phrase pour plus de compréhension).

Suite à la visite de Monsieur ROY dans les locaux de la mairie, nous avons qu'il souhaite vendre. Pour Monsieur le Maire cela peut être intéressant de voir le prix et ce qu'il en ai pour une acquisition pour la mairie en plus de la parcelle AD53 citée plus haut.

Les conseillers ne comprennent pas le but de l'action ? si le tarif est intéressant qu'allons-nous faire de tout cet espace ? (Sandrine JAMMES)

Connaissons-nous le tarif de vente de la parcelle de Monsieur ROY ? (Corinne GIRAUD)

Réponse de JY : Non Monsieur ROY était venu en mairie pour supprimer la servitude de son terrain. Monsieur le Maire lui a alors dit que son terrain pouvez intéresser la mairie.

Précision de Gérard, ce n'est pas une servitude mais une réservation sur son terrain. Choix qui avait été fait pour éventuellement faire un chemin sécurisé de l'école au centre bourg.

Des conseillers (comme Marie Claude DELMAS, Marjolaine FOURNET-FAYARD, Sandrine JAMMES, Corinne GIRAUD) s'interrogent sur le fond de ce projet. Est-ce pour faire un lotissement plus tard ? des logements sociaux ?

Monsieur le Maire indique que rien de tout cela n'est envisagé pour le moment c'est juste de voter pour que l'on prenne plus d'informations sur ces deux parcelles

***Pour : 7***

***Abstention : 4***

- Emmanuelle CHACORNAC
- Cyrille JACQUES
- Sandrine JAMMES
- Marjolaine FOURNET-FAYARD

**Contre : 3**

- Corinne GIRAUD
- Stéphane GUILHOT
- Marie-Claude DELMAS

**11) Motion de l'AFM concernant le projet de loi 2025 mentionnant que les communes et les intercommunalités ne doivent pas être les variables d'ajustement du gouvernement (par JY BERAUD) :**

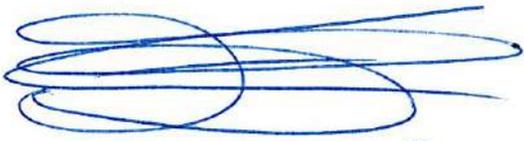
**Pour : 14**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

1. Jean-Yves a nommé Jeannine secrétaire générale de Mairie
2. Les jeux de l'écoles sont arrivés. Nous avons quelques difficultés à se faire rembourser par l'agence Nationale du Sports, qui nous demande une inauguration officielle etc etc
3. Illuminations : vu précédemment
4. Cérémonie des vœux : elle se tiendra le 5 janvier à 11h00
5. Travaux : A la Vial passage à 30km/H et mise en place d'un ralentisseur sur la rue des champs.
6. Autre information : soucis avec la saleuse ce jour même. Déneigement à trois (Employés communaux + Vincent).

Levée de séance 23h24

Secrétaire de Séance



Monsieur le Maire

